



lacunes dans les programmes et les services, et de suggérer des moyens par lesquels l'État pourrait offrir des programmes et des services de façon plus efficace et plus efficiente, sans faire abstraction des contraintes budgétaires.

En septembre 1994, dans ce que l'on a appelé par la suite le rapport Red Wilson, le gouvernement a été encouragé :

- à coordonner toutes les activités fédérales et provinciales en matière de PCI;
- à éliminer les chevauchements et les doubles emplois dans l'ensemble de l'administration publique;
- à choisir des priorités sectorielles et géographiques pour les services et les programmes de PCI;
- à regrouper le financement pour permettre l'aménagement d'un programme de PCI stratégique et intégré;
- à renforcer le Service des délégués commerciaux, tout en le maintenant au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Des examens internes au sein de l'administration publique (Examen des programmes I) ont également permis de soulever des questions et de réitérer les préoccupations au sujet des chevauchements et des doubles emplois dans les programmes de PCI. Quant au milieu des affaires, il a fait valoir que l'appui de l'État en faveur de la PCI était plus important pour la santé et le bien-être économique futurs du Canada que les programmes dans de nombreux autres domaines; toutefois, il a aussi souscrit à l'opinion du gouvernement selon laquelle cet appui devait être restructuré pour refléter la situation financière du moment. Comme il est de plus en plus reconnu que les programmes d'appui à la PCI sont intimement liés à la création d'emplois et de richesse, le gouvernement a concentré son attention sur la réalisation d'économies sans que cela ne porte atteinte à sa capacité d'aider les sociétés canadiennes dans leurs efforts d'internationalisation.

Ces divers efforts se sont soldés par une réévaluation fondamentale de l'orientation et de la structure de la stratégie du gouvernement fédéral en matière de promotion du commerce international.

Création d'Équipe Canada

Non seulement la stratégie s'est-elle largement appuyée sur ces consultations auprès du secteur privé, mais elle a pris appui sur le programme du gouvernement en matière d'emploi et de croissance, « L'innovation : la clé de l'économie moderne ». On a cherché à y envisager la création de partenariats avec les provinces et le secteur privé à l'échelle de l'administration publique. Cette façon de procéder visait à exploiter les forces collectives de tous les participants pour augmenter le pouvoir d'action de ressources moindres, réduire les chevauchements, fixer des priorités, accroître la quantité de renseignements sur les marchés et améliorer les systèmes de sourcing ainsi que simplifier la prestation des programmes et des services.

La méthode de promotion du commerce international qui en résulte — celle d'« Équipe Canada » — fonctionne à deux niveaux :

- à l'échelle internationale, le premier ministre a mené une série de missions commerciales très médiatisées, afin d'obtenir de nouveaux débouchés sur des marchés en émergence choisis;
- au pays, un effort constant mené par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), Industrie Canada (IC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a permis une coordination plus poussée entre les ministères fédéraux, les provinces et le secteur privé. Cet effort a favorisé les priorités du gouvernement en matière d'emploi et de croissance de même que l'accroissement du nombre d'exportateurs canadiens, grâce à une série de programmes conçus pour instruire, informer et appuyer les exportateurs, qu'ils soient novices ou expérimentés.

Plusieurs initiatives importantes ont découlé de la création de la formule Équipe Canada :

- un document de planification, intitulé *Stratégie canadienne pour le commerce international* (SCCI), régit la nouvelle approche collective de la PCI et oriente l'affectation des ressources;
- un comité de sous-ministres fédéraux sert de « conseil d'administration » de la PCI;
- des équipes sectorielles nationales et des réseaux commerciaux régionaux ont été mis sur pied;
- on a créé un service de repérage des débouchés commerciaux;
- on a déterminé les pays et les secteurs prioritaires;
- des lignes directrices communes à l'ensemble de l'administration publique ont été adoptées en ce qui concerne le programme de PCI.

En acceptant cette stratégie, le gouvernement a mis au défi le milieu des affaires de travailler avec lui afin de doubler le nombre d'exportateurs actifs d'ici l'an 2000. Pour réaliser cet objectif, les ministères chargés de la PCI ont pris les mesures suivantes, qui sont compatibles avec l'approche d'Équipe Canada :

- création du Service à l'industrie agroalimentaire;
- concentration particulière sur l'aide à apporter aux PME pour qu'elles réussissent comme exportatrices;
- revitalisation du Service des délégués commerciaux;
- approbation, en 1996, d'une nouvelle stratégie d'investissement, comprenant la formation de Partenaires pour l'investissement au Canada, afin de concentrer les ressources de l'État sur les principaux investisseurs en puissance.

Cette nouvelle approche intégrée de la promotion du commerce international représente un engagement majeur constant. Le défi consiste à maintenir le dynamisme de la mise en oeuvre et de la prestation.